



Rapport d'activité

2020

SyanChaleur
RÉSEAUX DE Haute-Savoie

Régie du Syane

Sommaire

SYAN'CHALEUR • RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LA RÉGIE SYAN'CHALEUR AU SERVICE DU TERRITOIRE 4

LA CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR CONSTRUIRE ET EXPLOITER DES RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR	4
DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	4
UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET ADAPTÉ	4
DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR SYAN'CHALEUR	4

LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR 5

LE RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYANE	5
LE RÔLE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR	5
CALENDRIER ET ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR	6

DES PROJETS AMBITIEUX ET RÉALISTES 7

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEOIRE : UN EXEMPLE OPÉRATIONNEL DE LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DU SYANE AUPRÈS DU TERRITOIRE	7
LE RÉSEAU DE CHALEUR D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND.	10
LE RÉSEAU DE CHALEUR DES HAUTS D'ÉVIAN-LES-BAINS	12
DE NOUVEAUX PROJETS À VENIR	13

LES ÉTAPES DE LA PHASE TRAVAUX D'UN RÉSEAU DE CHALEUR ET DE SA CHAUFFERIE 14

L'EXEMPLE DE SAINT-JEOIRE	14
-------------------------------------	----

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 16

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021	16
--	----

LA CRÉATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE SYAN'CHALEUR 18

Éditorial

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR



La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a permis de rappeler le rôle essen-

tiel des réseaux de chaleur dans la transition énergétique. Ces réseaux sont un des moyens de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables thermiques telles que la biomasse, la géothermie ainsi que les énergies de récupération issues de l'industrie.

Ce type de projets industriels et commerciaux complexes nécessite des compétences techniques et des moyens financiers non négligeables que toutes les communes ne peuvent pas développer en interne.

La régie Syan'Chaleur est née de la volonté des élus du Syane d'accompagner les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui souhaitent développer de tels projets sur leur territoire. Elle propose de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation

de leurs actions. Cet accompagnement va des premières études jusqu'à la commercialisation et la mise en service des installations, ainsi qu'au suivi d'exploitation.

Fin 2020, Syan'Chaleur dispose d'un premier réseau de chaleur biomasse opérationnel après une phase de travaux sur l'intégralité de l'année. Cette première réalisation de la régie sur le territoire de Saint-Jeoire est la démonstration de sa capacité à accompagner les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur, avec un soutien financier de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

D'autres réalisations sont à venir, avec le développement d'un réseau sur Ambilly et Ville-la-Grand, en phase d'études et de commercialisation, et d'un autre sur Évian-les-Bains.

Ces projets témoignent de la confiance accordée par les communes dans la capacité d'action de Syan'Chaleur. Gageons que d'autres suivront dans les prochaines années.

Gilles François



La régie Syan'Chaleur au service du territoire

La création d'une régie pour construire et exploiter des réseaux publics de chaleur

Le 29 juin 2017, le Syane s'est doté de la compétence optionnelle en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid. Dans le cadre de cette compétence, le service proposé par le Syane inclut une activité de vente de chaleur. Ce service étant défini comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), il doit être assuré par une régie. En 2018, le Syane crée à cet effet une entité dénommée Syan'Chaleur, sans personnalité morale et pourvue d'une autonomie financière pour lui permettre de gérer les réseaux de chaleur et de froid.



Un fonctionnement simple et adapté

Ce type de régie, à simple autonomie financière, permet de distinguer l'organe de gestion de la régie et celui du Syndicat, tout en conservant le pouvoir décisionnel au sein du Comité syndical du Syane.

Destiné à fournir de la chaleur aux abonnés raccordés au réseau de chaleur, le service nécessite l'établissement de règles de fonctionnement et d'organisation entre les futurs abonnés et Syan'Chaleur : un « Règlement de service » et une « Police d'abonnement ».

Des compétences au service de la transition énergétique

Syan'Chaleur a pour objet :

- la réalisation, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid, quelle qu'en soit la source d'énergie ;
- l'aménagement et l'exploitation de réseaux de distribution de chaleur ou de froid, quelle qu'en soit la source d'énergie, et du service public correspondant pour les abonnés, conformément aux lois et règlements en vigueur, dans le cadre de la compétence statutaire optionnelle « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » du Syane.

Des objectifs ambitieux pour Syan'Chaleur

Syan'Chaleur a pour objectifs de garantir un coût d'énergie compétitif pour les usagers, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice de gaz à effet de serre. En effet, les réseaux de chaleur développés par la régie permettent de réduire l'utilisation des chaudières à combustibles fossiles tels que le fioul ou le gaz.

Les instances de Syan'Chaleur

Le rôle du Comité syndical du Syane

En application de l'article R. 2221-72 du CGCT, le rôle du Comité syndical du Syane, après avis du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur, est :

- d'approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension,
- d'autoriser le Président du Syane à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions,
- de voter le budget de la régie et de délibérer sur les comptes et les mesures à prendre, d'après les résultats de l'exploitation, à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice,
- de régler les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel,
- de fixer les taux de redevances dues par les abonnés de la régie, pour ceux qui ne sont pas fixés par décret. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie.



Le rôle et la composition du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur

Le Conseil d'Exploitation, dont les membres sont issus du Comité syndical du Syane, a pour rôle la préparation et la proposition de décisions relatives à la régie en vue de leur validation par le Syane.



Jean-Paul Amoudry



Gilles François



Jean-Pierre Steyer

LE CONSEIL D'EXPLOITATION EST FORMÉ DE :

Trois élus du Comité syndical, membres de l'exécutif :

- Jean-Paul Amoudry (Président du Syane, membre de droit)
- Gilles François (Vice-président du Syane)
- Raymond Villet, remplacé par Jean-Pierre Steyer depuis octobre 2020 (Vice-président du Syane)

Deux agents du Syane :

- Élisabeth Assier, remplacée par Joël Louveau depuis octobre 2020 (Directeur général adjoint du Syane)
- Cécile Pourraz, remplacée par Fabien Challeat depuis octobre 2020 (Responsable du service EnR)

Le Président du Conseil d'Exploitation, Gilles François, a été élu lors du premier Conseil d'Exploitation, par ses membres, le 11 décembre 2018.

Calendrier et ordre du jour des réunions du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur

En 2020, le Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur s'est réuni à trois occasions, principalement liées au lancement du projet de réseau de chaleur sur les communes d'Ambilly et de Ville-la-Grand :

21 janvier 2020

- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur la commune de Saint-Jeoire : avis sur les raccordements supplémentaires de particuliers à Saint-Jeoire et validation de l'étude projet du maître d'œuvre.

3 juin 2020

- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'Ambilly et de Ville-la-Grand : analyse des offres et avis sur l'attribution du marché global de performance, avis sur la tarification de la vente de chaleur, avis sur le règlement de service et le contrat d'abonnement et avis sur la décision modificative du budget 2020.

25 novembre 2020

- Avis sur les conditions d'exercice de la compétence « réseau de chaleur » par le Syane
- Avis sur le budget annexe et les modalités de comptabilité analytique
- Avis sur l'identité visuelle de la régie
- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur les communes d'Ambilly et de Ville-la-Grand : avis sur l'avancement du projet
- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur la commune de Saint-Jeoire : avis sur l'avancement du projet et retour d'expérience
- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur la commune d'Évian-les-Bains : avis sur le mode de gestion pour les Hauts d'Évian-les-Bains



Des projets ambitieux et réalistes

Le réseau de chaleur de Saint-Jeoire : un exemple opérationnel de la stratégie d'accompagnement du Syane auprès du territoire

Cette toute première réalisation de Syan'Chaleur a été mise en service le 30 octobre 2020 à partir de la chaudière d'appoint/secours au fioul et le 16 décembre pour la chaudière bois. Elle démontre la capacité de la régie à accompagner les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur, avec un soutien financier de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le raccordement des abonnés au réseau de chaleur est progressif. À la mise en service, la chaufferie biomasse alimentait le gymnase et l'école primaire. Le collège, l'école maternelle et la copropriété de Trémecier ont été raccordés en fin d'année 2020. Les raccordements de deux immeubles de logements sociaux (gérés par Haute-Savoie Habitat) et deux maisons individuelles sont prévus avant juin 2021.



Chiffres clés DU PROJET

1 157 m

LONGUEUR DU RÉSEAU

500 kW

PUISSANCE DE LA CHAUDIÈRE BOIS

35 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

1 775 MWh/an

QUANTITÉ D'ÉNERGIE D'ORIGINE
RENOUVELABLE EN SUBSTITUTION
AU GAZ OU AU FIOUL

1,91 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE
GLOBALE DU RÉSEAU

**325 t éq. CO₂
évités/an**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) :
SOIT UNE BAISSÉ DE 83 % PAR RAPPORT
À LA SITUATION PRÉCÉDENTE

110 000 € HT/an

RÉINJECTÉS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE,
REPRÉSENTANT L'ÉQUIVALENT
DE 1,8 EMPLOI PÉRENNE

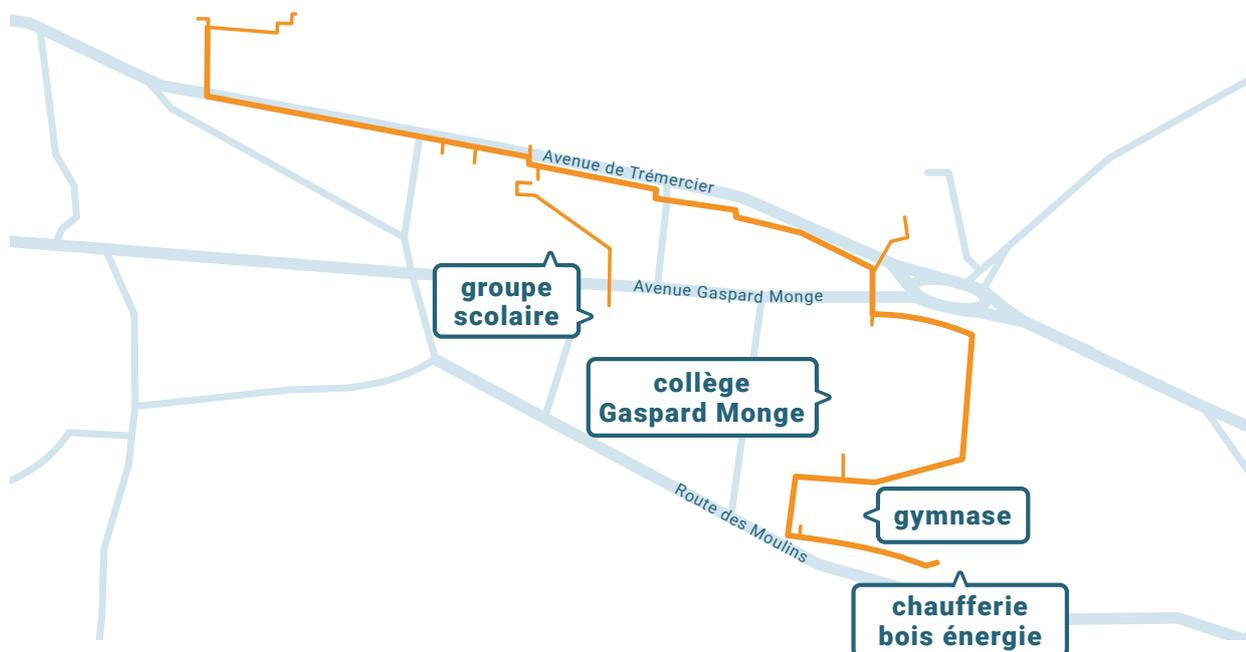


MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

Le transfert de compétences au Syane ayant été effectué en 2017, le projet a débuté avec la mise en œuvre d'un marché global de performance rassemblant la conception, la réalisation et l'exploitation de la chaufferie et des réseaux de distribution associés. Il a été confié en janvier 2019 au groupement d'entreprises mené par Engie Cofely dont la rémunération dépend de l'atteinte de critères de performance ambitieux et mesurables (efficacité énergétique, qualité de service, etc.). La phase de conception et les autorisations administratives validées en 2019 ont permis de réaliser la majorité des travaux liés au réseau et à la chaufferie au cours de l'année 2020. L'objectif d'alimenter les premiers clients à l'hiver 2020 a été atteint.

Syan'Chaleur soutient le développement local et durable de la filière bois. C'est la raison pour laquelle la chaudière biomasse est alimentée dans un rayon d'approvisionnement de 35 kilomètres, avec une plateforme de préparation du bois implantée à Marignier, et que 25% de ces plaquettes forestières sont certifiées PEFC (issues de forêts gérées durablement).

De plus, l'infrastructure de la chaufferie, à savoir le bardage et la charpente, est construite à partir de bois possédant la certification « Bois des Alpes ».



PLANNING DES TRAVAUX

- **Février 2020** : début des travaux de la chaufferie et du réseau de chaleur
- **Décembre 2020** : premières livraisons de chaleur
- **Printemps 2021** : raccordement des derniers abonnés
- **Automne 2021** : réception finale de toutes les installations



Le réseau de chaleur d'Ambilly et de Ville-la-Grand

Après avoir transféré leur compétence chaleur en 2019 au Syane, les communes d'Ambilly et Ville-la-Grand bénéficient de l'intervention de Syan'Chaleur pour développer la construction d'une chaufferie biomasse et de son réseau de distribution de chaleur.

La production de chaleur sera mutualisée entre différents abonnés : des projets immobiliers neufs

dans l'écoquartier de la ZAC Étoile, des logements sociaux, des bâtiments communaux, un Ehpad, etc.

Retour sur cette année 2020 qui a permis, entre autres, l'attribution du marché global de performance à la société Dalkia.



MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation de cette chaufferie, Syan'Chaleur a attribué le marché global de performance, le 3 juin 2020, à Dalkia et son groupement d'entreprises composé de Cuynat Construction et Soho Atlas. La rémunération de ce groupement sera liée à l'atteinte de critères de performance ambitieux et mesurables (critères d'efficacité énergétique, d'incidence écologique, de qualité de service, etc).



PLANNING DES TRAVAUX

- **Avril 2021** : début des travaux sur le réseau de distribution
- **Septembre 2021** : début des travaux de la chaufferie
- **Avril 2022** : premières livraisons de chaleur

Chiffres clés DU PROJET

5 300 m

LONGUEUR DU RÉSEAU

45

NOMBRE DE SOUS-STATIONS

2 500 kW environ

PUISSANCE BOIS

30-80 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

10 000 MWh/an

QUANTITÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE,
EN SUBSTITUTION AU GAZ OU AU FIOUL

1,56 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE GLOBALE DU RÉSEAU

**2 500 t éq. CO₂
évités/an**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

450 000 € HT/an

RÉINJECTÉS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE,
REPRÉSENTANT L'ÉQUIVALENT
DE 5 EMPLOIS PÉRENNES

8 000 000 € HT

D'INVESTISSEMENT

2 200 000 € HT

DE SUBVENTION DE L'ADEME

Chiffres clés DU PROJET

2 à 3 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

600 à 900

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
LOGEMENTS DESSERVIS

760 kW

PUISSANCE CHAUDIÈRE BOIS

30-80 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

> 80 %

TAUX DE COUVERTURE BOIS

**500 t éq. CO₂
évités/an**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

5 M€ HT

MONTANT ESTIMATIF
DE L'INVESTISSEMENT

Le réseau de chaleur des Hauts d'Évian-les-Bains

Le développement du prochain réseau de chaleur de la régie Syan'Chaleur sur le quartier des Hauts d'Évian-les-Bains a été confirmé.

Début 2020, la commune d'Évian-les-Bains a sollicité le Syane pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité concernant un réseau de chaleur sur le secteur des Hauts d'Évian-les-Bains. Ce réseau serait alimenté par une chaufferie bois énergie et desservirait des bâtiments publics et privés. **Cette étude a permis de révéler la faisabilité et la viabilité d'un tel réseau dans les conditions technico-économiques actuelles** (aide de l'ADEME, coût de l'énergie fossile...).

La commune d'Évian-les-Bains a transféré au Syane sa compétence optionnelle « réseau public de chaleur et de froid » en novembre 2020.

Le Comité syndical du Syane, dans sa séance de décembre 2020, a confirmé ce transfert et décidé d'un mode de gestion du réseau en régie. C'est donc via Syan'Chaleur que le projet sera développé. Dans ce contexte, il convenait de disposer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau de chaleur et de ses moyens de production. Fin 2020, Syan'Chaleur a confié le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à l'entreprise MENTHE.

Le lancement de la consultation par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat pour le marché global de performance a eu lieu en mars 2021, avec une attribution du marché intervenue en septembre 2021.

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments publics existants (collège, bâtiments communaux, Ehpad) et de bâtiments à construire (casernes de pompiers livrées fin 2022, entre 300 et 600 logements projetés dans le périmètre d'étude et livrés à partir de 2023).

PLANNING DU PROJET

- **Décembre 2020 - mars 2021** : étude de faisabilité et établissement du dossier de consultation des entreprises
- **Mars 2021** : lancement de la consultation pour le marché global de performance
- **Septembre 2021** : attribution du marché au groupement d'entreprises retenu selon la Commission d'Appel d'Offres
- **Hiver 2021-2022** : lancement des travaux réseau de chaleur puis chaufferie
- **Décembre 2022** : premières livraisons de chaleur

De nouveaux projets à venir

À fin 2020, plusieurs études de faisabilité, pilotées par le Syane, étaient en cours sur plusieurs communes de Haute-Savoie. On peut notamment citer les études suivantes :

- Réalisation d'une boucle d'eau tempérée sur le secteur « Bord du Lac » à Évian-les-Bains.
- Réalisation d'un réseau de chaleur sur Marnaz, alimenté par la récupération de chaleur sur l'Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) du SIVOM de Cluses.

- Développement du réseau de chaleur bois énergie existant à Cusy.

Ces projets, en cas de décision de réalisation de la part de la commune, pourraient, suite au transfert de compétence, être réalisés par Syan'Chaleur.

Projets de Syan'Chaleur en 2020

- Projets en cours de réalisation
- Projets en cours d'étude



Les étapes de la phase de chaleur et

travaux d'un réseau de sa chaufferie

L'EXEMPLE DE SAINT-JEOIRE

Les travaux du réseau en quelques étapes



Marquage des réseaux
Après analyse des DT-DICT*



Remblai et pose de grillage avertisseur
La couche de sable s'adapte à la dilatation des canalisations du réseau



Fouilles en tranchées et pose des soudures
Soudure des canalisations hydrauliques



Raccordement des sous-stations

Raccordement du circuit primaire au circuit secondaire de l'abonné



* DT : Déclaration de projet de Travaux
DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Les travaux de la chaufferie



Début du génie civil
1^{er} juillet 2020



Pose des murs
20 juillet 2020



Toiture et charpente
2 novembre 2020



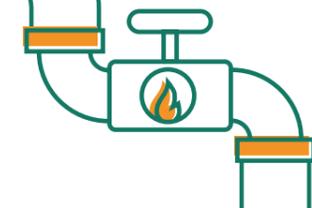
Livraison de la chaudière biomasse
19 août 2020



Livraison de plaquettes forestières
16 décembre 2020



Mise en service
16 décembre 2020



Les comptes administratifs

Présentation des comptes administratifs 2020 et du budget primitif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES ET RECETTES

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 58 233,75 euros et sont constituées des frais de personnel entièrement mobilisés en investissement, des frais d'étude et des charges financières. Le compte administratif 2020 fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 23 513,40 euros.

Cet écart s'explique par le non-rattachement en produits sur l'exercice 2020 de la facturation du quatrième trimestre 2020 pour 39 040,05 euros. Ainsi, le résultat de fonctionnement 2020 devrait être de 15 526,65 euros.

BP : Budget Primitif – CA : Compte Administratif – DM : Décisions Modificatives

Dépenses	BP 2020 + DM	CA 2020	TOTAL BP 2021
Résultat de fonctionnement reporté			23 513,40
Charges à caractère général	45 000,00	21 777,98	150 710,00
Charges de personnel et frais assimilés	37 045,00	33 819,93	60 635,06
Virement à la section d'investissement			8 762,19
Autres charges de gestion courante	100,00	0,81	100,00
Charges financières	5 400,00	2 635,03	9 914,41
Total dépenses de fonctionnement	87 545,00	58 233,75	253 635,06

Recettes	BP 2020 + DM	CA 2020	TOTAL BP 2021
Résultat de fonctionnement reporté			0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 045,00	33 819,93	63 635,06
Vente de produits	42 500,00	0,00	190 000,00
Autres produits de gestion courante		900,42	
Total recettes de fonctionnement	87 545,00	34 720,35	253 635,06

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES ET RECETTES

En 2020, les dépenses d'investissement étaient très faibles par rapport au BP 2020, car le démarrage des travaux du réseau de Saint-Jeoire s'est décalé de 2020 à début 2021. Par conséquent, les dépenses initialement prévues au BP 2020 sont reportées sur l'année 2021.

De même, les recettes prévues au BP 2020, concernant la subvention et l'emprunt liés aux travaux de Saint-Jeoire, se sont également décalées sur 2021.

Dépenses	BP 2020 + DM	CA 2020	TOTAL BP 2021
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 045,00	33 819,93	63 635,06
Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	0,00	781 490,26
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	1 825 487,75	922 983,00	9 727 797,35
Total dépenses d'investissement	2 670 532,75	956 802,93	10 572 922,67

Recettes	BP 2020 + DM	CA 2020	TOTAL BP 2021
Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)	248 662,92	0,00	461 227,01
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	8 762,19
Subventions d'investissement reçues	762 580,00	0,00	3 155 691,50
Emprunts et dettes assimilés	1 659 289,83	1 164 000,00	6 947 241,97
Immobilisations en cours	0,00	5 367,02	0,00
Total recettes d'investissement	2 670 532,75	1 169 367,02	10 572 922,67

PERSONNEL

L'activité de la régie Syan'Chaleur est amenée à s'intensifier significativement avec le développement de plusieurs projets, dont certains de grande importance au vu de leur complexité, du budget prévisionnel et du nombre prévisionnel d'abonnés. Le plan de charge, qui impose des compétences élevées dans le domaine des réseaux de chaleur, est soumis à des responsabilités particulières. En conséquence, la création d'un poste au sein de la régie a été acceptée lors du Comité syndical du

20 février 2020. Il s'agit d'un poste permanent de chargé de mission à temps complet au sein de la régie Syan'Chaleur.

Ce poste a été confié à Raphaël Lyaret, qui travaillait déjà au Syane pour le développement des projets portés par la régie.

Jean-Pierre Scotton, Directeur général du Syane, assure la fonction de Directeur de la régie.

La création de l'identité visuelle de Syan'Chaleur

À l'occasion de ses 70 ans, le Syane a redéfini sa stratégie de communication et modernisé son image à travers une nouvelle identité visuelle en y associant sa régie Syan'Chaleur.



Une charte graphique a été créée avec plusieurs déclinaisons, notamment un logo à l'échelle départementale pour la communication générale de Syan'Chaleur et un logo décliné par projet, utilisé pour la gestion commerciale du réseau.





SyanChaleur
RÉSEAUX DE Haute-Savoie

2107, route d'Annecy | 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60 | contact@syanchaleur.fr
www.syanchaleur.fr

